

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-39

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance transposant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 mai 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 13 mai 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER